



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 121471

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin interroge M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les cellules d'aides aux blessés. Chacune des quatre armes dispose d'un tel dispositif (cellule d'assistance aux blessés de l'armée de terre, cellule d'aide aux blessés et malades de l'état-major de la marine, cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'air, et bureau de l'action sociale de la direction générale de la gendarmerie nationale qui joue un rôle comparable). Les cellules d'aides aux blessés sont chargées de coordonner les actions en faveur des blessés : soutien moral au blessé et à ses proches, assistance administrative et juridique, maintien du lien entre l'armée et le militaire blessé, aide matérielle, accompagnement vers la réinsertion au sein des forces armées ou reconversion dans le secteur civil. Il souhaiterait connaître le bilan de leur action, en particulier en termes de réinsertion ou de reconversion des blessés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121471

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11725

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)